



Avril 2013

Sommaire

- ✓ Le mot du conseil municipal
- ✓ Le budget 2013
- ✓ La voie douce Anet-Houdan
- ✓ L'association cyclotouriste
- ✓ Evénements festifs
- ✓ Bien vivre ensemble
- ✓ Informations pratiques

Contacts

Mairie

Permanence

Mardi de 14h à 18h

Samedi de 9h à 11h

Téléphone

02 37 41 93 39

Fax

02 37 62 35 67

Courriel

mairie.boncourt1@orange.fr

Calendrier

- **8 mai :**
Cérémonie au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur

Le Mot du conseil municipal

DERNIERES NOUVELLES DU PRINTEMPS

Vous avez remarqué ? L'hiver s'est attardé, prenant de court nos travaux dans Boncourt.

Soyez mille fois remerciés, vous les patients riverains de ces travaux sans fin, qui chaque jour vous ont dérangés.

Avec l'arrivée du printemps, tout va très vite s'arranger, les travaux seront bientôt terminés. D'ici le tout début mai, la rue de la Sonnette sera devenue coquette; et passé l'été, le gîte - au train où vont les choses - sera prêt à accueillir ses premiers hôtes. Dans le même temps, notre salle municipale rouvrira ses portes.



Avec l'arrivée du printemps, fleurissent à Boncourt d'autres bonnes nouvelles, d'autres projets mais toujours notre zèle, reste raisonnable cependant.

Ainsi pour l'année à venir, pas d'augmentation de la taxe communale, plutôt que de rendre la vie plus dure, privilégions la création des "voies douces" (avec le Pays Drouais) plus celle d'un " Emploi Avenir" (avec l'embauche de Yann Hébert).



Amis de Boncourt, découvrez au fil de ces pages les nouvelles printanières que, sans détour, vous détaille votre équipe municipale.

Manifestations

• 4 mai : Journée familiale

Cette journée proposée par votre association « Vivre à Boncourt » avec la participation de l'association « Les Copains d'abord - Cyclos Boncourt 28 » aspire à donner aux habitants de Boncourt la possibilité de participer en matinée (Départ à 9h30) à une randonnée pédestre ou une ballade en VTT, suivi à 12h30 sur le Petit Motet d'un apéritif offert par l'association, et de se retrouver pour partager un moment chaleureux et convivial : des barbecues et une buvette seront mis à disposition sur place (n'oubliez pas d'apporter vos grillades et vos salades). L'après-midi sera agrémenté d'activités conviviales (pétanque, jonglerie, palets,...). Venez nombreux.

Inscriptions 9h à la mairie. Renseignements : Stéphane 06 19 27 19 35

• 9 juin : Foire à tout

Le budget 2013 de la commune

Le budget traduit de manière concrète les projets du conseil municipal pour Boncourt. Il fixe les recettes (mais on peut en avoir plus en cours d'année) et les dépenses (mais on ne peut dépasser ce qui est prévu) de l'année à venir.

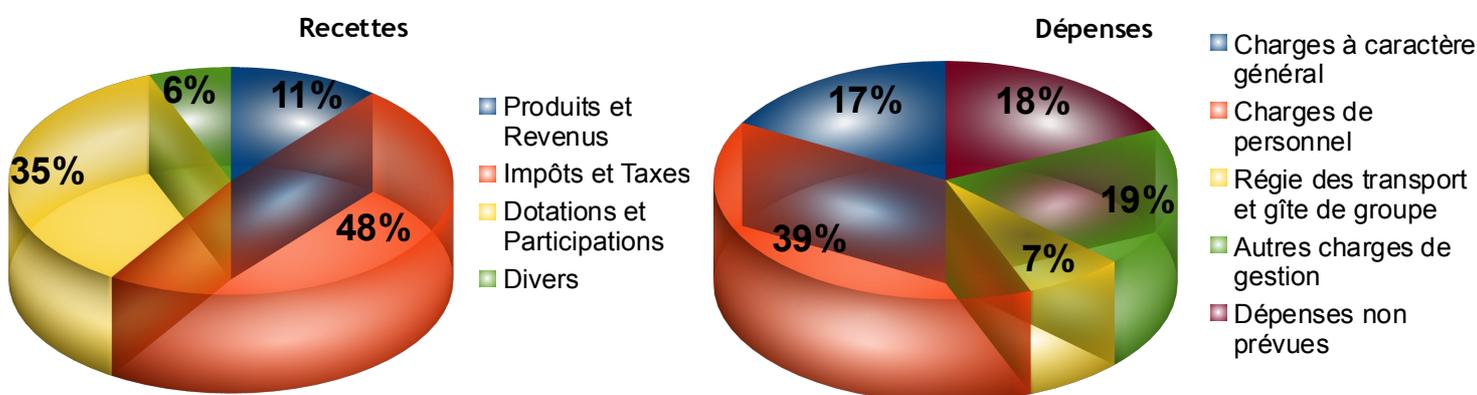
Le budget s'élève à 410 005 € dont 226 368 € au titre de la section de fonctionnement et 183 636 € au titre de la section d'investissement. Son montant est en légère diminution de 9% par rapport au budget 2012.

Les efforts consentis sur certains postes de dépenses et les règles de bonne gestion financière permettent, cette année, d'équilibrer le budget sans augmenter la pression fiscale

La politique d'investissement pour 2013 est la continuation du lourd projet du gîte (même si ce projet est subventionné à hauteur de 80%) et l'étude pour la réhabilitation de la route de Rouvres

A noter que ce n'est pas le conseil municipal qui fixe l'assiette des taxes, qui peut augmenter de son côté, mais il ne peut agir que sur les taux appliqués sur la base fiscale.

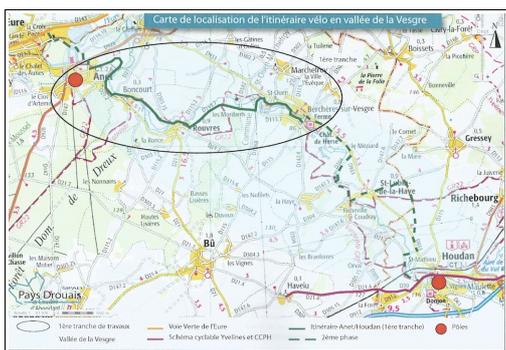
Comment se répartissent les recettes et les dépenses de fonctionnement dans le budget 2013?



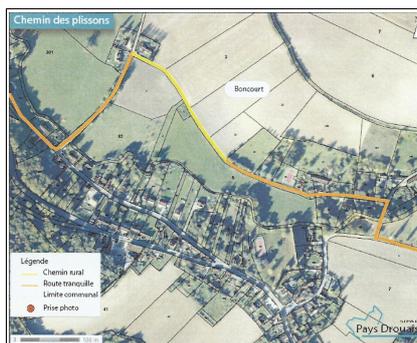
La voie douce d'Anet à Houdan

L'objectif de ce projet, à l'initiative du Pays Drouais, est de relier Anet à Houdan via la vallée de la Vesgre. L'itinéraire arrivera d'Anet par le chemin de l'Enfer, passera par la ruelle aux plissons et le chemin de la folie pour se diriger vers Rouvres. La réalisation d'un premier tronçon d'Anet à Berchères sur Vesgre est prévue pour la fin 2013. Un groupement de commandes sera signé prochainement entre les communes concernées (Anet, Boncourt, Rouvres, St Ouen Marchefroy et Berchères). Cette réalisation sera subventionnée à 80% (60% par le Conseil général et 20% par la Région). Elle est en parfaite cohérence avec le projet de classement de vallée de la Vesgre.

A terme, cette voie douce sera le trait d'union entre le réseau des voies douces du pays Houdanais et la voie verte de la vallée d'Eure.



Tracé de la voie douce Anet-Houdan



La voie le long de la ruelle aux Plissons



La voie le long du Chemin de la Folie

Association cyclo « Les Copains d'abord »

Avec les « Copains d'abord -Cyclo Boncourt 28 », vous pouvez venir pédaler :

- à votre rythme
- dans une ambiance conviviale et amicale
- sur les petites routes de notre belle région

Notre devise est : « Partir ensemble et revenir ensemble »...et profitez d'un bon bol d'air !

Nous nous retrouvons le dimanche matin place de l'Eglise de Boncourt

- de fin avril à mi-octobre à 8h30
- pour le reste de l'année, lorsque le temps le permet, le départ est repoussé à 9h00.



Départ pour l'Audax de 100 kms

Le club est affilié à la FFCT (Fédération Française de Cyclo-Tourisme). Il organise des manifestations, comme, entre autres, cette année, la « Randonnée

des seniors », le jeudi 23 mai et participe aux diverses randonnées dominicales mises en place par les clubs locaux. Il propose également des « week-end vélos » à ceux qui le souhaitent : sur plusieurs jours, des circuits sont réalisés dans une région attractive (Pays d'Auge, Orne, Jura...). Chaque mois se déroule une réunion du club afin de mettre en place le calendrier des manifestations à venir. Le bureau du club est constitué de :

- Président : Michel LEFEBVRE
- Vice-président : Jean-Claude HEBRANT
- Secrétaire : Laurent ALCOUFFE
- Trésorier : Claude OUALLE
- Contact téléphonique : 02 37 41 96 62
- email : cyclo,boncourt28@orange.fr

Les cotisations sont de :

- 30€ (sans licence FFCT)
- 53€ (avec licence FFCT). D'autres tarifs peuvent être appliqués selon le champ de garanties choisies au niveau de l'assurance



Retour de l'Audax 100 kms

Quelques événements festifs

Voeux du Maire et accueil des nouveaux arrivants



Marche nocturne pour le changement d'heure suivi d'une bonne soupe à l'oignon et de gâteaux maison



Avant le départ



En route...



Au retour

Informations pratiques

Autorisation de sortie du territoire

Depuis le 01/01/2013, les mairies ne délivrent plus d'autorisation de sortie du territoire (individuelle ou collective) pour les mineurs souhaitant voyager.

Un mineur pourra donc voyager seul avec les titres d'identité (CNI, passeport...) demandés par le pays de destination.

Pour certains pays à modalités spécifiques (visa, autorisation parentale pour mineurs), il faut se référer au site Internet du ministère des Affaires étrangères, rubrique « conseil aux voyageurs ».

En contrepartie de cette suppression, une interdiction de sortie du territoire (IST) pourra être décidée par le juge des affaires familiales ou le juge des enfants. Prononcée par le juge des affaires familiales, l'IST pourra être levée par les parents au moment d'un voyage scolaire, et ne sera pas nécessaire lorsque les deux parents accompagneront l'enfant.

Si un enfant faisant l'objet d'une IST voyage sans l'un de ses parents, celui-ci devra fournir une autorisation ; s'il voyage avec aucun de ses parents, l'autorisation des deux sera alors requise. Cette levée temporaire d'IST s'effectue devant un Officier de Police Judiciaire (OPJ) ou à la Gendarmerie, 5 jours avant la date de départ au maximum (délai ramené au jour du départ en cas de circonstances exceptionnelles).

Une opposition à la sortie du territoire (en cas de risque avéré) et à titre conservatoire peut être déposée à la Préfecture (ou, en dehors des heures ouvrables) devant un OPJ ou à la Gendarmerie. Après décision préfectorale, son application ne pourra excéder quinze jours.

Accueil jeunes 12/17 ans au 37, route d'Oulins à Anet

L'accueil de loisirs ados met en place, tout au long de l'année, de nombreuses actions dans des domaines variés (*sport, culture, loisirs, citoyenneté,...*).

- Renseignements : Ali Boukerche 02 37 62 22 48 – 06 30 98 64 83
- Site web : val-eure-vesgre.fr
- Permanences Mardi et Jeudi 16h30-18h30 au siège CCVEV : 7, rue de la Vesgre Anet



Bien vivre ensemble

- Rappel : tout abattage sur des parcelles classées boisées et protégées est soumis à déclaration préalable. Pour connaître le classement de la parcelle, il faut consulter le Plan d'occupation des sols (POS) en mairie, aux heures d'ouverture.
- Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune de Boncourt a décidé d'attendre, conformément à la possibilité offerte par la loi, la rentrée de septembre 2014.
- Un nouveau texte régit les dépôts de permis de construire : il concerne la réglementation ; il est consultable en mairie et sur le site : www.egrenelle-environnement.fr. Nous y reviendrons en détail dans le prochain numéro.

Entreprises
Boncourtoises

RCJ BATI

maçonnerie générale



Rui FARIA

Tél. 06 11 12 30 39
e-mail : rcjbati@free.fr

16, chemin de l'Enfer
28260 Boncourt

MJL-28

Travaux de terrassements

Aménagement paysagers



Mr Landré Sébastien

02.33.41.06.29

11 bis chemin des coutumes

Port : 06.01.98.73.79

28260 Boncourt

E-mail : mjl-28@sfr.fr